



CC d'Evaux les Bains - Chambon sur Voueize (Siren : 242320083)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Evaux-les-Bains |
| Arrondissement | Aubusson |
| Département | Creuse |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 28/12/2001 |
| Date d'effet | 01/01/2002 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Mode de répartition des sièges | |
| Nom du président | M. Lionel COUTURIER |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Complément d'adresse du siège | Mairie |
| Numéro et libellé dans la voie | |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 23110 Evaux les Bains |
| Téléphone | 05 55 65 52 24 |
| Fax | 05 55 65 68 14 |
| Courriel | ccevauxchambon@wanadoo.fr |
| Site internet | |

Profil financier

| | |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF | oui |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | oui |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|-------|
| Population totale regroupée | 5 588 |
|-----------------------------|-------|

Densité moyenne 17,57

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|------------------------------------|------------|
| 23 | Auge (212300909) | 106 |
| 23 | Budelière (212303507) | 790 |
| 23 | Chambonchard (212304604) | 87 |
| 23 | Chambon-sur-Voueize (212304505) | 975 |
| 23 | Evau-les-Bains (212307607) | 1 470 |
| 23 | Lépaud (212310601) | 401 |
| 23 | Lussat (212311401) | 464 |
| 23 | Nouhant (212314504) | 318 |
| 23 | Saint-Julien-la-Genête (212320303) | 246 |
| 23 | Saint-Priest (212323406) | 168 |
| 23 | Tardes (212325104) | 148 |
| 23 | Verneiges (212325906) | 107 |
| 23 | Viersat (212326102) | 308 |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

| Compétences exercées par le groupement |
|--|
| Environnement et cadre de vie |
| - Assainissement collectif <i>étude générale des problèmes d'assainissement des communes</i> |
| - Assainissement non collectif <i>- contrôle des installations d'assainissement non collectif et création d'un SPANC avec prise en charge des dépenses de contrôle de systèmes d'assainissement non collectif et perception d'une redevance. La cc ne prend pas en charge les dépenses liées à l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif</i> |
| - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés</i> |
| - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés</i> |
| - Autres actions environnementales <i>entretien (fauchage, débroussaillage, balisage) et promotion des chemins de randonnées d'intérêt communautaire du territoire de la communauté figurant sur le fascicule "entre Tardes et Voueize" à l'exclusion des chemins inscrits au PDTR (voir plans). Cette liste pourra être revue selon avis du conseil communautaire</i> |
| Sanitaires et social |
| - Action sociale <i>- Création, aménagement, gestion et entretien des équipements des haltes-garderies et des centres de loisirs sans hébergement en partenariat avec les organismes compétents de Chambon et Evau. - Aide au fonctionnement aux associations les Petits Filous et les Bambis. Soutien financier aux associations familiales agréées par la CAF pour les loisirs familiaux soutenus par les partenaires du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. - Construction et aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Evau-les-Bains ainsi que d'une maison de santé relais à</i> |

Chambon-sur-Voueize, en relation avec le réseau de santé Pays Combraille en Marche. Contractualisation avec la ou les structure(s) regroupant les professionnels de santé, locataires(s) de ces deux établissements.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou touristique : zone d'activité de Lépaud.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

actions de développement économique intéressant l'ensemble de la C.C. : construction et aménagement d'équipements d'accueil destinés à être mises à disposition de personne physique ou morale avec la procédure d'ateliers-relais en location-vente ou location simple avec la possibilité d'y inclure le logement lié à l'activité concernée. Pour les activités commerciales, artisanales et de services : être éligibles à la DDR ou à toute subvention contribuant au développement économique type FISAC, concerner des actions de création, de maintien, de valorisation, de développement d'une activité économique de proximité (commerce, artisanat, services, agriculture si création d'une activité connexe à l'activité agricole), favoriser le maintien de la population en milieu rural, être un projet générateur de recettes pour la C.C.C (augmentation des bases de TP), que le commerce ou le service réponde à des besoins de 1ère nécessité qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus à l'échelle de la zone de chalandise du projet. Le projet devra répondre à une étude de faisabilité probante. La définition de la zone de chalandise et l'étude de faisabilité seront établies par la chambre consulaire concernée par l'activité. Pour les activités industrielles et tertiaires : IC : opérations pour soutenir l'initiative privée et favoriser le maintien de la population en milieu rural, être un projet générateur de recettes pour la C.C. (augmentation des bases de TP), le projet devra répondre à une étude de faisabilité probante. Si les projets ne répondent pas à ces critères ou n'ayant pas reçu l'aval de la C.C. les cnes conservent leur compétence économique. Les activités réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale avant la création de la C.C. ne sont pas d'IC et resteront de la compétence exclusive de la cne. - actions d'incitation au maintien et au développement du tissu agricole, artisanal et commercial (DCT et dispositifs similaires)

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

SCOT

- Schéma de secteur

schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

IC comprend les opérations qui s'inscrivent spatialement sur la territoire de plusieurs cnes et celles qui bien que situées sur le territoire d'une seule commune, présentent un intérêt à l'échelle de la communauté dans le cadre de ses compétences et de son développement économique ou touristique

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

v- oie reliant la D64 à la déchetterie - prise en charge à compter de 2010 du point à temps, sur les voies communales, des communes membres, à hauteur de 100 litres d'émulsion maximum au km de voirie classée (le kilométrage de la voirie classée par commune correspondra à celui pris en compte, chaque année, pour le calcul de la DGF).

Développement touristique

- Tourisme

Bords de Cher et de la Tardes de Chambonchard au villages de Dorgues (site Ste Radegonde et St Marien) et abords de l'étang des Landes en complémentarité du projet développé par le Conseil Général et avec la cne de Lussat, création, gestion et entretien des équipements touristiques de l'étang de la Reyberie Entretien (fauchage, débroussaillage, balisage) et promotion des chemins de randonnées du territoire de la C.C. figurant sur le fascicule entre Tardes et Voueize à l'exclusion des chemins inscrits au PDTR en partenariat avec les offices de tourisme d'Evaux et Chambon. Les pouvoirs de police afférant à ces chemins restent du domaine des maires concernés

Logement et habitat

- Politique du logement non social

mise en oeuvre et suivi de toutes actions intercommunales en faveur de l'habitat

| |
|---|
| - Politique du logement social <i>mise en oeuvre et suivi de toutes actions intercommunales en faveur de l'habitat</i> |
| - Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire |
| - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>- mise en oeuvre et suivi de toutes actions intercommunales en faveur de l'habitat</i> |
| Autres |
| - Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>élaboratio, contractualisation et gestion dans le cadre d'une politique de Pays. Adhésion et participation aux actions du Pays Combraille en Marche</i> |
| - NTIC (Internet, câble...) <i>mise en place d'actions intercommunales tendant à favoriser l'utilisation des NTIC</i> |
| - Autres <i>réalisation de toutes études préalables à la prise éventuelle d'une nouvelle compétence se rattachant aux domaines économique, touristique, sportif, culturel, à l'aménagement de l'espace intercommunal, au logement et cadre de vie, à la voirie, aux déchets ménagers et à l'action sociale. élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. réflexion et concertation sur l'implantation des parcs éoliens et définition des zones de développement éolien.</i> |

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|---|-------------|------------|
| 23 | SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE (252309646) | SM fermé | 126 511 |
| 23 | SIVOM CHAMBON EVAUX (252326087) | SM fermé | 7 091 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)